



Union interfédérale des agents de la Fonction Publique FO
46, rue des petites écuries 75010 PARIS

Paris, le 14 avril 2020

Le double discours sur les fonctionnaires : nous ne l'oublierons pas !

Le 13 avril 2020, le Président de la République vantait, une nouvelle fois, les mérites des fonctionnaires et agents publics pendant la crise sanitaire que traverse notre pays. Il disait même *"Il nous faudra nous rappeler que notre pays tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal."*

"Sachons sortir des sentiers battus et des idéologies, sachons nous réinventer. Moi, le premier",

Ces « super » fonctionnaires et agents publics que félicite tout le Gouvernement, qui sont applaudis le soir à 20h par la population, qui ont été si souvent taxés de privilégiés, seraient donc mal reconnus, mal rémunérés ? Enfin, le Président de la République le réalise après 10 ans de gel de salaire et des milliers de suppressions de poste, serait-ce possible ?

Dès le lendemain, le Secrétaire d'Etat à la fonction publique lors d'une audioconférence avec les organisations syndicales représentatives démontrait « l'ampleur » de cette reconnaissance.

1^{ère} décision : l'octroi d'une prime d'un montant PLAFOND de 1000 euros pour 2 mois de présence au quotidien souvent sans les moyens de protection, pour les agents de la Fonction publique de l'Etat et de la Territoriale. Mais pas pour tout le monde. Pour les agents dont le surcroît de travail est avéré. Quant à ceux placés de fait en autorisation spéciale d'absences (ASA) car n'effectuant pas des missions essentielles ou ne pouvant pas bénéficier de télétravail, ils en seront exclus. Dans la Fonction publique territoriale, cette prime sera conditionnée à la bonne volonté de la collectivité et à l'accord de son assemblée délibérante. Bonjour les inégalités.

Pour le secteur hospitalier la prime devrait être plus élevée, mais de combien ? Et pour **tous** les agents de ce secteur ? Beaucoup d'incertitudes.

2^{ème} décision : les chefs de service et employeurs publics pourront imposer un maximum de 10 de jours de congés aux agents. Pour ceux en ASA, c'est la double peine, pas de prime et 5 jours d'ASA qui pourront être remplacés de manière rétroactive par des congés entre le 13 mars et le 15 avril.

Le tout décidé sans aucune concertation avec les organisations syndicales ! Le Conseil des Ministres de ce jour devrait confirmer cette triste réalité.

Ainsi quelques fonctionnaires vont percevoir une prime, certains peut-être même le montant maximum, mais dans le même temps, tous se verront imposer des congés.

C'est donc cela se « réinventer ». Nous ne l'oublierons pas !